



## PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VERZY

du mardi 06 février 2024

\*\*\*

Le mardi 06 février 2024 à 18h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Christophe Corbeaux

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Barbier Mathis, Dappoigny Jean-François, Maiziere Gilles, Rochet Virginie.

Lepreux Ingrid secrétaire de Mairie

Absents excusés : Burlot Astrid, Jacquet Anne Laure, Fougerouse Dominique, Gueugnon Sébastien.

Absent : Terver Christophe

Secrétaire de séance : Callens Franck.

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente du 05 décembre 2023. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

### **CUGR - Convention de services communs**

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles il ne souhaite plus signer la convention de services communs avec la Communauté Urbaine du Grand Reims concernant l'entretien de la crèche, du gymnase, de l'école et de la cantine

- La commune ne dispose plus que d'un seul agent aux services techniques
- La demande de remboursement des heures du secrétariat de Mairie effectuées au profit de la CUGR a été refusée

Le conseil vote à l'unanimité le refus de signature.

### **CDG – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune sera dans l'obligation de participer à la couverture du risque prévoyance de ses agents

Pour se faire, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose de faire une consultation groupée des marchés pour les collectivités qui le souhaitent

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention afin que le Centre de Gestion sélectionne un ou plusieurs organismes d'assurance

### **CLIC – Convention de partenariat**

Le conseil vote son accord pour la convention de renouvellement auprès du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Nord Rémois) et le versement de 1€/habitant soit environ 975€.

## Divers

Mr le maire donne lecture de différents devis concernant l'élagage des arbres situés au Jardin de la gare, place du 25 août 1944, place d'Attigweiller.

-Espace décor : 12822€ TTC

-Andy Debelfort: 6180€ TTC

-Reims Espoir : 11970€ TTC

-Les services de Tristan : 7600€ TTC

L'entreprise DEBELFORT est donc retenue.

### Courriers.

Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé à Monsieur le Préfet concernant l'administré qui importune les commerçants, les habitants et les passants. Courrier sans réponse à l'heure actuelle.

### Questions diverses :

Mr Barbier Mathis demande quand le marquage au sol sera effectué sur les différentes zones de travaux qui viennent d'être réalisées. Mr le maire indique avoir relancé l'entreprise plusieurs fois, mais celle-ci a des difficultés pour intervenir à cause des conditions climatiques actuelles.

Mr Callens Franck aborde différents sujet :

- Un rendez-vous est programmé prochainement avec la société Piéto afin de penser à la mise en sécurité des passages piétons à l'approche de l'école et du collège.
- Le voyage au salon de l'agriculture est prévu le 2 mars, il reste quelques places.

Les inscriptions seront prises jusqu'au 14 février. Le départ se fera à 6h30.

- Le Syndicat de la Charmoise va mettre en place 2 zones d'îlots de senescence d'une surface de 4 hectares environ. Ces zones ne devront pas être exploitées, des études de biodiversité seront réalisées pendant cette période de 70 ans. En dédommagement le syndicat pourra obtenir de la part du Parc Naturel de Reims via des mécènes la somme de 7000€ / hectare.

La séance est clôturée à 20h08.

de Maire  
CORBONNA Christophe

L'Adjoint  
CALLENS Franck  
Secrétaire

